

## Avenir du site de Brest

Les élus CGT au CT-CMVRH ont demandé d'inscrire ce point à l'ordre du jour en sollicitant Marc Guilloux, agent du CVRH de Nantes sur le site de Brest, en qualité d'expert sur ce sujet, notamment par sa connaissance de l'historique de l'entité, du vécu local mais aussi dans une position antérieure de représentant d'une OS au CT-CVRH et CMVRH de 2012 à 2018, époque où des alertes ont été faites à la direction locale et du CMVRH sur la fragilisation continue de cette antenne et ce depuis le début de la déflation des effectifs imposée au CMVRH amorcée dès sa création en 2012.

En introduction, pour fixer le cadre et rappeler le contexte, Marc Guilloux rappelle l'expression de madame la Directrice il y a 18 mois lors du dernier CT-CMVRH pré-électoral de fin 2018 à savoir : « *Le site de Brest du CVRH de Nantes, c'est un vrai sujet* ». D'où l'interrogation sur la prise en compte de cette remarque et des suites envisagées « *Que s'est-il passé depuis cette date ?* » Sans réponse de l'administration, il fait part d'abord de la déflation des effectifs constatée en 2 ans par la volonté locale voire centrale de non-remplacement de 2 agents partis en retraite (Chargés de projet formation expérimentés sur la spécialisation "mer", seule spécialisation du CVRH de Nantes....) conduisant à une situation jugée à la limite du raisonnable.

A la demande de l'administration, ce fut l'occasion de revenir sur l'historique de la création de l'ex "CFP de Brest", son autonomie d'alors puis son intégration fonctionnelle et hiérarchique au CIFP de Nantes en 2008, et enfin en 2012 sa "mutation" en une unité sur site distant du pôle "professionnalisation" du CVRH Nantes à la genèse de la création du CMVRH.

Remarque : A cette époque, l'implantation du site de Brest avait déjà disparue de la plaquette de présentation du CMVRH, de l'organigramme du CVRH de Nantes, mais aussi de l'annuaire Mélanie : C'était peut être déjà des signes prémonitoires d'une volonté latente cependant non perceptible dans les discours se voulant toujours rassurant encore aujourd'hui.

Mais également de faire le constat amer que durant cette période les effectifs n'ont cessé de décroître (si ce n'est que le remplacement du responsable d'unité sur ce site en début 2017) passant ainsi de 10 agents en 2008 à 4 agents en 2020 par transfert de 2 postes (B) vers le siège et suppression de 4 postes (B/Chargé de projet). Avec des perspectives 2020 pour le moins peu rassurantes avec le départ acté en retraite d'une assistante (formation/accueil/support) en mai prochain, de la volonté de mobilité du responsable de site (déjà exprimée par une PM104 fin 2019), laissant ainsi 2 agents sur site dans une situation inconcevable si aucun remplacement n'était envisagé.

La réponse l'administration par l'expression de Mme Déana-Côté est que le CMVRH doit, comme les autres services de l'Etat, contribuer à la réduction globale des effectifs amenant ainsi à la fragilisation de toutes les entités, cet état de fait allant continuer dans les prochaines années.

La GPEEC du CMVRH avec des impacts humains et sociaux mesurables dans chaque entité qui engendre inévitablement des tensions et une résurgence des RPS, alors même que le CMVRH doit mettre toutes ses capacités pour accompagner les services de plus en plus en grande difficulté et des agents majoritairement inquiets de leur avenir.

L'expert mandaté revient également sur les recrutements réalisés au CVRH de Nantes durant ces dernières années ou annoncés pour 2020 se situant uniquement sur le siège de Nantes, ce dont il faut se réjouir, mais qui cependant ne permettent pas de stabiliser voire d'améliorer la situation de l'antenne brestoise.

Il revient aussi sur les particularités du management et du fonctionnement à distance avec les difficultés accrues dues à l'éloignement mais aussi du besoin d'un regard bienveillant nécessaire pour pouvoir produire de manière optimale (voir fiche du CEDIP à ce propos).

Ainsi, le site de Brest a toujours été considéré, quel que soit l'état de la coopération avec le siège qui a évolué au fil du temps, plus comme un inconvénient que comme un avantage.

On peut considérer qu'il s'agit plutôt d'un "gâchis" compte tenu de la qualité de l'outil de travail, des ressources humaines d'antan, de sa position géographique en Bretagne et de son environnement local tourné vers la mer et/ou de haute technologie (CEREMA, IFREMER, Université de Bretagne Occidentale-IUEM, IMT Atlantique, Pôle Mer Atlantique, SHOM, siège « France Énergies Marines », Aires Marines Protégées/AFB,...) qui aurait pu déboucher, grâce à des collaborations plus abouties, à un rayonnement du CVRH de Nantes (et du CMVRH) au travers de son antenne bretonne. En dehors des prestations de formation, le conseil aux services/agents aurait pu aussi y être développé...

Ce fut également l'occasion de rappeler les différences notables et historiques à savoir que les bénéficiaires des productions locales sont des groupes de petite dimension mais souvent avec des besoins de compétences spécifiques et parfois critiques (Veilleurs en Cross, agents des DIRM/Phares & Balises, gestionnaires de territoires littoraux...) : aussi, l'indicateur de qualité du CMVRH qui semble essentiellement porté sur le volet "formation" (item journée/stagiaire) n'est pas adapté. Il serait plus utile de parler de qualité de services rendus et c'est d'ailleurs un vaste débat qui pourrait se ré-ouvrir au CMVRH...

Enfin, il est demandé à madame la Directrice, qu'en fonction des suites données en termes de GPEEC et d'une éventuelle ultime décision, le CMVRH étant maître en la matière, il y aura lieu de mettre en œuvre tous les dispositifs possibles d'accompagnement des agents encore présents sur ce site. Et ces agents devront pouvoir bénéficier des modalités liées à une suppression de poste en cas de fermeture de site (arrêté de restructuration, proposition de poste dans la résidence administrative, prime d'éloignement, ...).

Et pour conclure, si l'option de fermeture du site de Brest était le choix de l'administration, l'attention de madame la Directrice est attirée sur le signal fort qu'elle donnerait ainsi aux agents des entités du CMVRH déjà plongées dans un climat anxieux avec des effectifs ne cessant de décroître irrémédiablement sans que les priorisations des missions (formation, conseils services-agents, recrutement) ne soient clairement affichées. Et à chacune des entités du CMVRH affaiblies d'année en année de se dire "à qui le prochain tour"...

Annexes :

Origine et missions du centre de Brest à la création / auteur : Alain Brocard - Responsable du centre – Août 2002

Extrait du document d'orientation à moyen terme de la formation 2010-2012 – Annexe 4 Cartographie des sites du réseau formation (Antenne de Brest identifiée)

Extrait plaquette communication CMVRH / 2012 - Cartographie des sites (disparition de l'antenne de Brest)